



DGA Ressources

Direction des Finances

DF-Service Synthèse

Affaire suivie par : A. CHAUVEL
Poste: 79.30

2019-CD-1-5980

RAPPORT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du vendredi 22 novembre 2019

POLITIQUE D04 RESSOURCES ET CHARGES FINANCIÈRES

DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET PRINCIPAL

BUDGET PRINCIPAL

Vote à la séance du Conseil Départemental du 25 janvier 2019, le budget primitif 2019 s'établit à 1 692 M € (dont 1 472,3 M€ en dépenses et recettes réelles) et se répartit ainsi : 1 206,9 M€ en fonctionnement et 485,1 M€ en investissement.

Le budget supplémentaire 2019, voté à la séance du Conseil Départemental du 28 juin 2019, a permis de reprendre les résultats et les restes à réaliser 2018 et d'ajuster les crédits 2019. Ainsi, le budget principal 2019 a été abondé de 425,5 M€ se répartissant ainsi : 192,5 M€ en investissement et 233,0 M€ en fonctionnement.

Synthèse BS 2019

FONCTIONNEMENT (en M€)	Recettes	Dépenses
Reprise résultat N-1	235,2	
Ajustement de crédits opérationnels	-2,2	5,4
Virement d'équilibre à la section d'investissement		227,6
Total fonctionnement	233,0	233,0

INVESTISSEMENT (en M€)	Recettes	Dépenses
Reprise résultat N-1 et affectation	118,6	113,2
Reprise reports N-1	7,0	12,5
Ajustement de crédits opérationnels	-2,1	66,8
Virement d'équilibre de la section de fonctionnement	227,6	
Ajustement de l'emprunt d'équilibre	-158,7	
Total investissement	192,5	192,5

Le compte administratif 2018 adopté par délibération du 28 juin 2019 comporte une anomalie technique en raison d'une transmission tardive par la CAF de son bilan de clôture relatif aux résultats du Fonds de solidarité pour le Logement (FSL).

Ainsi, l'affectation 2019 des comptes résultats 2018 a été modifiée par délibération du 22 novembre 2019 après intégration dans le compte de gestion 2018 du budget principal du département des Yvelines.

Cette modification ainsi que des ajustements de crédits sont inscrits dans le cadre de la présente décision modificative n°1 qui s'établit à + 5,7 M€ en fonctionnement et + 15,9 M€ en investissement.

Synthèse DM 2019

FONCTIONNEMENT (en M€)	Recettes	Dépenses
Reprise résultat N-1 FSL	1,3	
Ajustement de crédits opérationnels	4,4	17,9
Virement d'équilibre à la section d'investissement		- 12,2
Total fonctionnement	5,7	5,7

INVESTISSEMENT (en M€)	Recettes	Dépenses
Reprise résultat N-1 et affectation FSL	0,2	0,2
Ajustement de crédits opérationnels	22,0	15,7
Virement d'équilibre de la section de fonctionnement	- 12,2	
Ajustement de l'emprunt d'équilibre	5,9	
Total investissement	15,9	15,9

1. CRÉDITS DE PAIEMENT EN FONCTIONNEMENT

1.1. RECETTES RÉELLES : + 2,8 M€

- Modification de la reprise des résultats de l'exercice 2018 modifié : + 1,3 M€

La reprise de résultat de l'exercice 2018 intégrée lors du budget supplémentaire 2019 n'intégrait pas l'excédent de résultat du FSL. Ainsi, une recette supplémentaire de + 1,3 M€ est inscrite dans le cadre de cette DM et porte le montant total de la reprise de résultat de l'exercice 2018 à 236,5 M€ (vs 235,2 M€ lors du BS 2019).

L'ajustement des recettes de fonctionnement pour 1,5 M€ résulte des mouvements suivants :

- + 0,9 M€ d'une nouvelle recette de fonctionnement de la part de la CNSA et relative aux services d'aides et d'accompagnement à domicile (SAAD) au regard de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2019 ;
- + 0,6 M€ de fonds d'appui de politique d'insertion (FAPI) conformément à la notification reçue.

1.2. RECETTES D'ORDRE : + 2,9 M€

- + 2,9 M€ de neutralisation d'amortissement. Cette recette est équilibrée par ailleurs par une dépense d'ordre en investissement de même montant.

1.3. DÉPENSES RÉELLES : + 1,5 M€

- + 1 M€ liés au remboursement des indus de la taxe d'aménagement ;
- + 0,5 M€ pour les admissions en non-valeur relatives aux dépenses du social (APA + RMI) conformément à l'état de la paie départementale ;
- + 0,1 M€ d'ajustement de titres annulés ;
- + 0,05 M€ de charge exceptionnelle sur opération de gestion pour régularisation de contentieux ;
- - 0,1 M€ d'ajustement de la péréquation concernant la CVAE et le FSD conformément aux notifications reçues.

Ces évolutions respectent le niveau de l'ODEDEL tel qui suit :

M€		CO 2019
Total dépenses de fonctionnement	✓	1 033,0
Total retraitements	✓	-102,8
Total dépenses de fonctionnement après retraitement ODEDEL		930,2
Montant limite d'évolution des dépenses de fonctionnement ODEDEL		931,6

1.4. DÉPENSES D'ORDRE : + 4,2 M€

- + 16,4 M€ de mouvements patrimoniaux dont 12,1 M€ relatifs à un transfert de plus-value sur réalisation d'investissement et 4,3 M€ sur les cessions de bâtiments administratifs. Cette dépense est compensée par ailleurs par une recette d'ordre en investissement ;
- - 12,2 M€ correspondant à un virement à la section d'investissement pour équilibrer la section de fonctionnement.

1.5. LES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Le stock d'AE à l'issue du BS sera de 202,3 M€ soit une augmentation de + 185 M€ depuis la dernière étape budgétaire.

L'augmentation du volume d'AE résulte de la nécessité de piloter les actions du Département de manière pluriannuelle afin de limiter les reports en fonctionnement notamment sur le secteur social.

Ces nouvelles enveloppes sont sans impact sur les crédits de paiements 2019.

Le détail de ces mouvements figure en annexe de la maquette budgétaire de la décision modificative.

2. CRÉDITS DE PAIEMENT EN INVESTISSEMENT

2.1. RECETTES RÉELLES : + 11,7 M€

- Modification de la reprise des résultats de l'exercice 2018 : - 0,2 M€

Après reprise du résultat N-1 du FSL, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 118,4 M€ (dont 118,2 M€ au titre du budget principal et 0,2 M€ correspondant aux résultats définitifs du FSL).

Ajustements des crédits :

- + 6,8 M€ sur les cessions patrimoniales. Ce montant résulte d'un réajustement d'une part sur le volume des cessions prévues sur l'année 2019 (- 9,7 M€) et d'une opération technique de paiement échelonné sur la cession de Vauban (16,5 M€) ;
- + 6 K€ concernant la restauration des patrimoines historiques ;
- - 0,8 M€ de DSID (Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements) qui remplace la DGE (Dotation Globale d'Équipement) prévue sur 2019 ne sera perçue qu'en partie sur l'année (30 %), le complément sera touché en 2020. Ainsi, 0,8 M€ sont retirés des recettes d'investissement ;

L'emprunt d'équilibre s'élève à 33,4 M€ soit en augmentation de + 5,9 M€.

2.2. RECETTES D'ORDRE : 4,2 M€

- + 16,4 M€ de mouvements patrimoniaux (cf.1.4) ;
- + 12 K€ pour compte de Tiers compensée par ailleurs par une dépense d'ordre en investissement du même montant ;
- - 12,2 M€ correspondant au virement d'équilibre de la section de fonctionnement qui vient diminuer les recettes d'investissement.

2.3. DÉPENSES RÉELLES: + 13 M€

- Modification de la reprise des résultats de l'exercice 2017 : - 0,2 M€

Le résultat de la section d'investissement à fin 2018, hors reports, est de 113,2 M€ au titre du budget principal et 0,2 M€ au titre des résultats définitifs du FSL.

Ajustements des crédits

- + 13,2 M€ pour la cession du bâtiment Vauban à Versailles en paiement échelonné, assortie d'une recette d'investissement ;
- + 0,01 M€ consacrés à la restauration des patrimoines historiques à Montfort l'Amaury et Rosay.

2.4. DÉPENSES D'ORDRE: 2,9 M€

- + 2,9 M€ de neutralisation d'amortissement ;
- + 12 K€ pour compte de Tiers (cf.2.2)

2.5. LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Le stock d'AP avant vote de la DM est de 4 767 M€.

Le stock d'AP en tenant compte des clôtures d'AP et de l'ensemble des mouvements d'AP proposé en DM est de 4 763 M€.

Les mouvements sur AP proposés font varier globalement le stock de - 3,8 M€ ainsi qu'il suit :

Mouvements sur AP	Variations
Augmentations d'AP	3 125 000 €
Diminution d'AP	- 3 600 000 €
Nouvelle AP	3 600 000 €
Clôtures d'AP proposées au vote de la DM	- 6 900 000 €
Total des variations	- 3 775 000 €

- + 3,1 M€ concernant l'extension du Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) situé à Richebourg.
- Afin de respecter les délais d'engagement sur AP prévus par le règlement budgétaire et financier du Département, l'AP relative à l'entretien du patrimoine 2018-2021 est diminuée à hauteur de son exécution actuelle et reproposée au vote au niveau des engagements à venir (3,6 M€).
- Enfin, il est proposé de clôturer des AP pour un montant global de - 6,9 M€.

Le détail de ces mouvements figure en annexe de la maquette budgétaire de la décision modificative.

3. BUDGET ANNEXE CENTRE MATERNEL PORCHEFONTAINE (CMP)

Les ajustements suivants sont proposés :

Budget annexe	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
CMP	0 €	0 €	0 €	0 €

Ces ajustements n'impliquent pas de contribution départementale.

Le détail de ces mouvements figure dans la maquette budgétaire de la décision modificative.

4. BUDGET ANNEXE IFSY

Les ajustements suivants sont proposés :

Budget annexe	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
IFSY	100 000 €	100 000 €	0 €	0 €

Ces ajustements n'impliquent pas de contribution départementale.

Le détail de ces mouvements figure dans la maquette budgétaire de la décision modificative.

Si ces propositions vous agréent, je vous prie d'adopter les termes de la délibération suivante :